

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants,

VU la manifestation « Fêtes du 13 juillet + Concours de Boules + Retraite aux lampions + concert gratuit » organisée par le Comité Saint Paul En Fête, le 13 juillet sur la Place Jean Santini à Saint Paul Lez Durance ;

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser la présence des participants lors de la manifestation ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de régler la circulation et le stationnement dans le cadre de cette action ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'ensemble des manifestations, l'Association « **Comité Saint Paul En Fête** » est autorisée à occuper le domaine public sur la Place Jean Santini et voies dénommées ci-après à Saint Paul Lez Durance.

Article 2 : La circulation et le stationnement sont règlementés comme suit :

2-1 Stationnement

Le stationnement sera interdit **Place Jean Santini** au droit du théâtre de verdure pour les besoins liés au montage de la scène du **Mercredi 12 juillet 2023 à 07 h 00 au vendredi 14 juillet 2023 à 05 h 00**

Le stationnement sera interdit **Place Jean Santini entre la rue Derrière le Four et la rue des Ecoles** pour les besoins liés à la manifestation du **jeudi 13 juillet 2023 à 12 h 00 au vendredi 14 juillet à 05 h 00**

2-2 Circulation

La circulation sera interdite **Place Jean Santini entre la rue Derrière le Four et la rue des Ecoles du Jeudi 13 juillet 2023 à 12 h 00 au vendredi 14 juillet à 05 h 00**

La circulation dans la rue des Ecoles est exceptionnellement autorisée pour les riverains dans les 2 sens pour accéder à leur domicile et rejoindre la Grand rue. A cet effet la circulation sera mise à double sens.

Article 3 : La circulation des véhicules sera momentanément interdite sous le contrôle de la police municipale pendant le passage du cortège de la retraite aux flambeaux **Rue des écoles - Grand rue - Rue du**

Objet :

**REGLEMENTATION
CIRCULATION
ET
STATIONNEMENT**

**FÊTES
13 JUILLET**

**COMITE ST
PAUL EN FETE**

N° 125/2023

Martinet- Rue des Platanes - Rue derrière le four et toute autre rue selon les besoins du cortège.

Jeudi 13 juillet 2023 entre 20h00 et 23 h00

Article 4 : Des panneaux, affiches et barrières sont mis en place pour signaler ces interdictions et les porter à la connaissance des usagers. Le stationnement est interdit devant les barrières de sécurité afin de laisser l'accès libre aux véhicules de secours.

Article 5 : Monsieur le Maire, les services de Gendarmerie de Peyrolles et Saint Paul, la Police Municipale ainsi que le responsable des Services Techniques communaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation faite auprès de Madame La Secrétaire Générale de la Mairie de Saint Paul Lez Durance.

Fait à Saint-Paul-Lez-Durance, le 28 juin 2023

Le Maire, Romain BUCHAUT

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps with a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE' around the top edge and 'Bouches-du-Rhône' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown, a cross, and other heraldic symbols, with the letters 'R.F.' below it.